

# L'entreprise et les impacts comptables et financiers du Covid-19

**La pandémie du Covid-19 a touché les principaux pays de la planète avec des impacts sociaux, économiques et financiers considérables qui ont fragilisé de très nombreuses entreprises.**

Cette crise est intervenue dans un contexte d'ensemble marqué par les signes d'une profonde métamorphose : déséquilibres flagrants socio-économiques, exigences environnementales fortes notamment au regard des enjeux climatiques, omnipotence du digital et des outils numériques, nouvelles attentes notamment des jeunes générations et évolution de la relation à la « valeur travail »...

En cette période de sortie progressive de crise, l'heure du bilan, de la « reconstruction » et d'une projection sur l'avenir volontariste mais éclairée, a sonné.

## Enjeux

Les organes de direction et de gouvernance des entreprises se trouvent confrontés à une batterie d'**interrogations**, de nouvelles orientations et de **décisions** à prendre rapidement, tant aux plans **opérationnel** (sécurité au travail et proportion du télétravail à maintenir, sécurisation et diversification des approvisionnements, diagnostic de la situation des sous-traitants clés et principaux clients...) et **financier** (impacts sur le chiffre d'affaires et la rentabilité, état actuel de la trésorerie et prévisions à court et moyen terme...) que **stratégique** (adaptation du modèle d'affaires, appréciation du degré de vulnérabilité de la société et actualisation de sa cartographie des risques, identification d'opportunités nées de la crise, capacités d'investissements futurs...) et **managérial** (modifications à apporter dans la composition des comités exécutifs et des conseils d'administration pour intégrer de nouvelles compétences, communication avec les parties prenantes et le marché financier...).

Les points d'attention prioritaires portent tant sur le moyen terme que sur le très court terme, avec notamment l'organisation de l'assemblée générale annuelle pour les sociétés ne l'ayant pas encore tenu, et surtout

l'arrêté des comptes semestriels quand leur production est obligatoire (sociétés faisant appel public à l'épargne) ou conventionnelle (contraintes liées à des financements par exemple).

## L'arrêté des comptes intermédiaires 2020 en IFRS

Les instances ont multiplié les communications pour apporter des précisions sur les attentes relatives à ces comptes intermédiaires. Ainsi, dès le 18 mai, l'ANC<sup>1</sup> a publié des recommandations (en règles françaises) et observations (en IFRS) relatives à la prise en compte des conséquences du contexte Covid-19 dans les comptes et situations établis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Dans la foulée, la CNCC<sup>2</sup> et le CSOEC<sup>3</sup> ont publié le 20 mai leur quatrième édition des questions-réponses relatives aux conséquences de la crise sanitaires et économique, cette mise à jour traitant spécifiquement des situations intermédiaires 2020 en IFRS. Enfin, le même jour, l'AMF<sup>4</sup> a présenté dans un communiqué un ensemble de principes à respecter pour la publication du rapport financier semestriel en complément du « *Public Statement* » de l'ESMA<sup>5</sup>.

## Comment présenter la performance de la période ?

L'ampleur de la crise pourrait inciter les entreprises à isoler les effets Covid-19 dans leurs comptes et leur communication financière, mais le contexte est inédit : toutes les lignes du compte de résultat sont potentiellement affectées et le chiffre d'affaires est souvent l'agrégat le plus impacté.

Dans ce contexte, toutes les communications des instances convergent pour indiquer que, dans le compte de résultat, il n'est pas pertinent de présenter des informations proforma, ni de regrouper les impacts covid-19 sur une seule ligne. En revanche, les groupes qui pré-



Par Patrick-Hubert Petit  
Diplômé d'expertise comptable,  
Président Diderot Conseil  
International



et Astrid Montagnier  
Expert-comptable,  
associée KPMG « Global Assurance  
normes comptables et reporting »

sentaient auparavant certains éléments très significatifs en autres charges et/ou autres produits d'exploitation non courants (selon la recommandation ANC 2020-01) peuvent continuer à utiliser cette présentation sous les mêmes conditions.

Au niveau des comptes, il convient donc de privilégier la fourniture en annexe des informations relatives aux impacts comptables du Covid-19. Dans ses observations, l'ANC indique que ces informations peuvent être fournies selon une approche ciblée, limitée aux principaux impacts jugés pertinents, ou une approche d'ensemble, cette dernière étant toutefois plus délicate à mettre en œuvre. L'AMF recommande l'utilisation d'une note spécifique regroupant les différents effets de l'épidémie de Covid-19 en indiquant, pour chacun, la ligne ou le sous-total des états financiers primaires impactés et, le cas

1. Autorité des Normes Comptables.

2. Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

3. Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables.

4. Autorité des Marchés Financiers.

5. *European Securities and Markets Authority*.





échéant, les hypothèses sous-jacentes de calcul retenues.

Une logique semblable s'applique aux informations sur la performance présentées dans la communication financière, privilégiant l'information narrative. Le communiqué ESMA du 17 avril 2020 appelle les sociétés à la plus grande prudence en cas d'utilisation d'IAP (indicateurs de performance) nouveaux et/ou modifiés pour mettre en évidence les impacts de l'épidémie sur la performance ou les flux de trésorerie et souligne qu'ils doivent donner une image fidèle et non trompeuse. Il est par ailleurs indiqué que, lorsque les effets de la crise affectent plusieurs agrégats du compte de résultat ou du tableau de flux de trésorerie, il convient d'inclure une information narrative sur les impacts actuels et/ou anticipés sur les opérations, les incertitudes actuelles, les mesures adoptées ou anticipées (notamment : perte de valeur d'actifs, baisse de loyers,...) en précisant les hypothèses et estimations retenues.

### **Dans quelle mesure des tests de dépréciation des goodwill et autres actifs non financiers seront-ils requis dès les arrêtés intermédiaires ?**

La première étape consistera à identifier s'il existe des indicateurs de pertes de valeur, déclenchant la nécessité de réaliser des tests. L'AMF s'attend à ce que la grande majorité des sociétés effectuent des tests de dépréciation dans leurs comptes semestriels. Et la CNCC rappelle, quant à elle, que la difficulté à établir des prévisions « fiables » ne permet pas de se dispenser d'effectuer un test de perte de valeur.

La méthodologie utilisée et la profondeur des tests devront être calibrées en fonction du risque de perte de valeur :

- des approximations de valeur recouvrable pourront être utilisées dans certains cas, mais il sera nécessaire d'avoir une compréhension suffisante des éléments pris en compte dans cette estimation, des marges d'erreur et des sensibilités de la valeur aux variations d'hypothèses ;
- pour les calculs de valeur d'utilité, les prévisions de flux de trésorerie devront refléter la meilleure estimation des conditions économiques qui prévaudront sur toute la durée des actifs. Il sera possible d'utiliser

des scénarios multiples de flux de trésorerie pondérés pour prendre en compte les incertitudes accrues, en étant vigilant dans ce cas sur la cohérence entre le niveau de risque pris en compte dans les flux et la prime de risque du taux d'actualisation.

Des informations précises et spécifiques seront par ailleurs attendues sur :

- la nature et la source des hypothèses clés financières et opérationnelles (notamment sur la durée et l'intensité des effets de la pandémie) ;
- les sensibilités aux variations d'hypothèses et l'indication des variations d'hypothèses qui impliqueraient une dépréciation ;
- une explication des changements d'hypothèses depuis le dernier arrêté.

### **Comment comptabiliser les aides gouvernementales ?**

En France, à ce stade, les aides gouvernementales ont essentiellement pris la forme d'allocations d'activité partielle et de prêts garantis par l'Etat.

Concernant l'allocation de l'activité partielle, la règle est une comptabilisation au fil de l'eau des charges et des indemnités correspondantes reçues de l'Etat. En IFRS, les indemnités reçues sont considérées comme des subventions dans le champ d'IAS 20, et doivent être traitées en produits ou en réduction des charges de salaires conformément au choix de politique comptable de l'entreprise.

Le traitement des prêts garantis par l'Etat fait, quant à lui, encore l'objet de nombreuses discussions de place en termes d'évaluation selon IFRS 9, pour savoir s'il est approprié de considérer que la valeur nominale du prêt correspond à sa juste valeur, ou si l'on doit considérer qu'il existe un écart entre les deux qui se traiterait alors comme une subvention. Le caractère prorogable du prêt au-delà d'un an avec des conditions de taux progressives pose également question : faut-il considérer un dérivé incorporé ? Sinon, le taux d'intérêt à considérer dans le calcul du coût amorti doit prendre en compte l'estimation du management sur le calendrier de paiement des échéances.

### **Comment comptabiliser les compensations obtenues par les locataires ?**

Les entreprises qui ont dû cesser l'exploitation de biens dont elles sont locataires négocient avec leurs bailleurs des compensations exceptionnelles.

L'analyse habituelle sous IFRS 16 consiste à analyser si la compensation est prévue au contrat d'origine. Si ce n'est pas le cas, la réduction de la dette trouve sa contrepartie dans l'actif droit d'utilisation, et non pas directement en résultat. Le produit de la compensation se trouve ainsi étalé sur la durée résiduelle du contrat via des amortissements moindres.

Dans le contexte Covid-19, il serait très laborieux de réaliser cette analyse pour l'ensemble des contrats de location. Il y a donc eu une procédure d'urgence au niveau de l'IASB<sup>6</sup> pour amender IFRS 16. L'amendement a été publié le 28 mai et le marathon pour obtenir son adoption par l'Union Européenne dans des délais compatibles avec les arrêtés au 30 juin a commencé.

Cet amendement permet, sous conditions, de se dispenser de l'analyse des termes d'origine du contrat et de comptabiliser les compensations comme si elles en faisaient partie, soit généralement avec impact immédiat en résultat.

### **Quels sont les autres impacts attendus ?**

Il y a bien d'autres impacts comptables qui peuvent résulter du contexte actuel, dont les suivants :

- *au niveau des actifs financiers* : l'estimation des dépréciations de créances selon les pertes de crédit attendues ;
- *concernant les passifs financiers* : des bris de covenant peuvent survenir entraînant un classement des dettes en passif courant ainsi que des renégociations de dettes avec des impacts immédiats en résultat ;
- *pour les dérivés* : la comptabilité de couverture peut être mise à mal, notamment quand elle concerne des transactions qui ne sont plus hautement probables, avec là également des impacts immédiats en résultat ;
- *au niveau de la comptabilisation du revenu* : attention aux problématiques d'estimation de montants variables ou de comptabilisation à l'avancement ;
- *pour les stocks* : les évaluer, en tenant compte de la sous-activité et du risque d'allongement du délai d'écoulement ;
- *concernant les provisions* : revoir leurs estimations.
- *et enfin, pour les impôts différés actifs* : les perspectives de récupération doivent être revues et une cohérence respectée avec les estimations de flux de trésorerie utilisées pour les tests de dépréciation.

6. International Accounting Standards Board.

## Quid des annexes aux comptes semestriels ?

Généralement, les annexes aux comptes intermédiaires sont allégées puisque les clôtures intermédiaires sont dans la continuité de l'exercice précédent.

Ce ne sera évidemment pas le cas des clôtures intermédiaires 2020, et de nombreuses informations seront attendues.

Il sera indispensable de fournir des informations sur les impacts de la crise, les mesures de soutien obtenues, les jugements et hypothèses notamment pour les tests de dépréciation ou l'estimation de la recouvrabilité des impôts différés actifs, ainsi que les sensibilités aux variations d'hypothèses, sans oublier l'exposition au risque de liquidité...

## Et au-delà des comptes semestriels ?

Nul doute que les directions des sociétés, leurs comités d'audit et conseils d'administration ont, au-delà de l'arrêt des comptes semestriels, du 'pain sur la planche' au plan financier dans les semaines et mois à venir.

Certaines tâches sont prioritaires sur un horizon immédiat et très court terme :

- réviser le budget de l'année pour anticiper l'atterrissage de fin d'exercice en terme

de résultat et prendre, le cas échéant, les décisions et aménagements qui s'imposent pour réduire les coûts et relancer la machine commerciale, tout en s'efforçant de préserver l'emploi ;

- actualiser le plan de trésorerie et sécuriser les ressources mobilisables ;
- renégocier, si ce n'est déjà fait, les "covenants" les plus critiques attachés à certains emprunts bancaires ;
- organiser, avant le 30 septembre, la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'exercice écoulé, si elle est toujours pendante, et veiller à ce qu'une information appropriée soit fournie dans l'annexe aux comptes au regard de cette crise du Covid-19 qui constitue un évènement postérieur à la clôture ;
- ajuster la politique de distribution de dividendes compte tenu du contexte (trésorerie disponible ; contraintes lorsque l'entreprise a bénéficié du régime d'activité partielle, de reports d'échéances fiscales, d'aides financières ou de prêts garantis par l'Etat) ;
- travailler la communication au marché, aux actionnaires et aux parties prenantes, afin qu'elle soit régulière, transparente et constructive.

D'autres préoccupations et travaux s'inscrivent par référence à un horizon de temps court-moyen terme :

- revoir les hypothèses du plan stratégique et rectifier celui-ci ;
- réviser le plan d'investissement prévisionnel compte tenu des contraintes de trésorerie ;
- adapter les critères de rémunération des dirigeants, tant qualitatifs (notamment aptitude démontrée à avoir su gérer la crise) que quantitatifs (ajustement de la mesure de la performance) pour l'exercice 2020 ;
- rester à l'écoute des opportunités de marché (acquisitions, alliances, cessions partielles d'actifs) et opérationnelles pour les capter si pertinentes ;
- repenser la politique RSE de l'entreprise et instaurer un dialogue renforcé et adapté avec les principales parties prenantes de l'entreprise.

**Ainsi, plus que jamais, l'agilité, la perspicacité et la ténacité sont de mise pour les dirigeants et administrateurs des sociétés afin de « tenir le cap » tout en l'adaptant, avec toujours présent à l'esprit le souci de création durable de valeur pour le bénéfice de l'entreprise, de ses parties prenantes structurantes et de son écosystème. ■**

## LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES

### Une conjoncture favorable à l'investissement des entreprises.

Le contexte financier actuel est en pleine mutation. Ainsi, l'émergence des plateformes de financement participatif et l'arrivée de startups sur d'autres métiers du financement révolutionnent l'écosystème traditionnel du financement.

Par ailleurs, les taux d'intérêt historiquement faibles, l'euro faible par rapport au dollar ainsi que le développement du commerce en ligne rendent le contexte économique actuel propice à la reprise à l'échelle de notre économie et hors de nos frontières.

Cette conjoncture favorable incite les entrepreneurs à emprunter pour financer leurs projets de développement ou d'investissement. Cependant, ce n'est pas si simple. De nombreuses questions se posent.

Quelles sont les règles à respecter en matière de financement ? Comment s'y retrouver dans la jungle des financements ? Quelles garanties consentir ? A quelles conditions ? Qui peut faire appel au crowdfunding ?

Cet ouvrage répond à toutes ces questions et à bien d'autres encore. Il fournit des informations essentielles pour se lancer dans une recherche de financement efficace.

À commander dès maintenant sur [WWW.BOUTIQUE-EXPERTS-COMPTABLES.COM](http://WWW.BOUTIQUE-EXPERTS-COMPTABLES.COM)

